

DELIBERATION N°2025/16

Conseil municipal du mardi 18 mars 2025

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Loïc BARBERAT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER,

Membres excusés : Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Patrick MARCHAND donne pouvoir à Sylvie Perrier ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ; Christine MORIN donne pouvoir à Béatrice Dumortier ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoit Duval ; Aurélie GUTIERREZ donne pouvoir à Eloïse Revol ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier Coquard ; Benjamin METELLY donne pouvoir à Danielle Blath ; Christian RAGEADE donne pouvoir à André Brottet.

Membres absents : -

OBJET : BUDGET PRIMITIF Exercice 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2025 de la commune fait ressortir les chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	2 084 121,21 €
Recettes	2 084 121,21 €
Le montant prélevé sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement est de	868 707,82 €
Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de	2 084 121,21 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 910 197,64 €
Recettes	1 865 622,79 €
Auxquelles s'ajoutent des Dépenses en " Reste à Réaliser " d'un montant de	416 493,65 €
Auxquelles s'ajoutent des Recettes en " Restes à Réaliser " d'un montant de	461 068,50 €
Soit un budget d'investissement équilibré en recettes et en dépenses de	2 326 691,29 €
Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à	5 584 400,15 €

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20250318-202503_202516-DE
Reçu le 19/03/2025

Par ailleurs, le rapporteur rappelle au conseil municipal qu'il a autorisé, en 2024, le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chacune des sections plafonné à 7,5%. Il est proposé de fixer ce pourcentage à **7,5% pour 2025**.

Vu la délibération n°2024/12 portant délégation au maire en matière de mouvements de crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE dans tout son contenu le budget primitif 2025 de la commune, tel que joint à la présente délibération.

DIT que le maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Philippe TISSOT
Maire

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture
le 19 mars 2025



PROJET DE BUDGET COMMUNAL 2025

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	804 930,84 €	Produits de services	1 781 900,00 €
Charges de personnel	873 355,55 €	Atténuation de charges	3 500,00 €
Autres charges de gestion courante	2 131 050,00 €	Impôts et taxes	1 581 409,00 €
Charges financières	30 671,00 €	Dotations et participations	199 500,00 €
Autres charges	8 000,00 €	Autres produits de gestion courante	168 502,20 €
FPIC-Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	42 500,00 €	Produits financiers	- €
		Produits exceptionnels	4 000,00 €
Dotations aux amortissements	- €		
Excédent viré à la section d'investissement	868 707,82 €	Excédent de fonctionnement reporté	705 404,01 €
TOTAL	2 841 215,21 €	TOTAL	2 841 215,21 €
DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	314 067,72 €	Excédent de la section fonctionnement N-1	269 492,87 €
		Excédent de la section fonctionnement	868 707,82 €
Dépôts et cautionnements	2 500,00 €	FCTVA	155 800,00 €
Taxe d'aménagement	2 500,00 €	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €
Remboursement d'emprunts	148 558,00 €	Taxe d'aménagement	5 000,00 €
		Emprunt	- €
Opérations d'investissement	1 342 246,82 €	Subventions d'investissement	433 797,00 €
dont :		non affectées	
PLU	2 500,00 €	dont par opérations :	
infrastructures sportives	4 000,00 €	<i>extension et rénovation du groupe scolaire</i>	224 960,00 €
<i>extension et rénovation du groupe scolaire</i>	30 000,00 €	<i>équipements techniques</i>	12 250,00 €
<i>voirie</i>	181 860,21 €	<i>amendes de police</i>	2 288,00 €
<i>immeuble de rapport</i>	554 000,00 €	<i>immeubles de rapport</i>	150 000,00 €
<i>foncier</i>	269 696,61 €	<i>foncier</i>	13 049,00 €
<i>bâtiments publics</i>	275 350,00 €	<i>bâtiments publics (RAR)</i>	31 250,00 €
<i>équipements techniques</i>	24 840,00 €		
Restes à réaliser	416 493,65 €	Restes à réaliser	461 068,50 €
		Produits de cession	30 000,00 €
		Dotations aux amortissements	- €
Opérations patrimoniales	100 325,10 €	Opérations patrimoniales	100 325,10 €
		Cession d'immobilisation	- €
TOTAL	2 326 691,29 €	TOTAL	2 326 691,29 €

INVESTISSEMENT